



PRÉFET DE LA CORRÈZE

Service départemental  
de communication interministérielle  
de la Corrèze

Tulle, 12 octobre 2015

# DOSSIER DE PRESSE

## Présentation du radar automatique autonome

Lundi 12 octobre 2015 – 15 heures  
Ussac – Zone de l'Aiguillon  
Pont sur l'A20 à côté des Etablissements  
Norbert Dentressangle

### Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

# SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un radar automatique autonome.....	page 3
L'accidentalité routière aux abords des chantiers.....	page 5
Bilan de l'accidentologie en Corrèze au 11 octobre 2015.....	page 7

## Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



[Facebook](#)

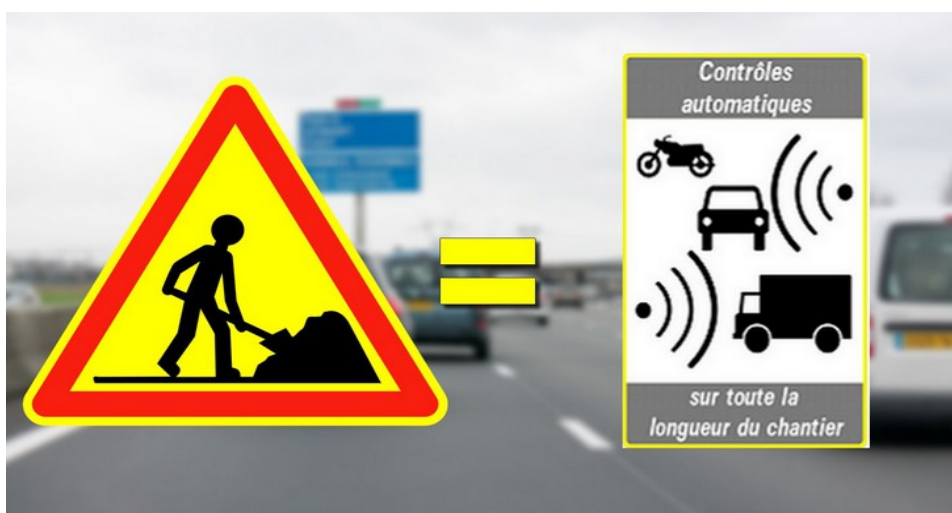


[Twitter](#)

## Qu'est-ce qu'un radar automatique autonome ?

Lundi 6 juillet 2015, Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, a assisté à la mise en service opérationnelle du premier équipement de contrôle de vitesse (ETC) sur le chantier de l'autoroute A6, à hauteur du péage de Fleury-en-Bière (Seine-et-Marne).

Ce nouveau radar automatique autonome est destiné à sécuriser les personnels travaillant sur les chantiers en obligeant les automobilistes à respecter les limites temporaires de vitesse.



Testé pour la première fois en 2012, le « radar autonome » est un nouveau dispositif de contrôle de la vitesse relié au Centre national de traitement du contrôle automatisé (CNTA) basé à Rennes.

Transporté au moyen d'une remorque, il ne requiert aucun calibrage particulier et est destiné à être placé et déplacé rapidement sur des zones de danger temporaire : au bord d'une route, sur une zone de refuge, un accotement ou derrière les balises d'un chantier.



### Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



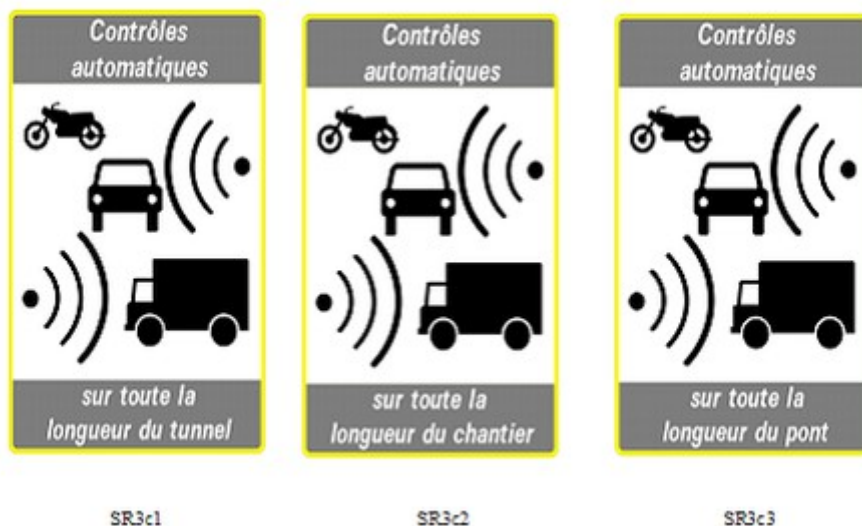
Twitter

Une fois remorqué sur le lieu du contrôle, le « radar autonome » est déposé au sol grâce à ses roues rétractables.

Equipé d'un flash visible, le « radar autonome » contrôle la vitesse dans les 2 sens, sur 4 voies de circulation en même temps (si elles ne sont pas séparées par un terre-plein central), mais identifie également la voie de circulation des véhicules en infraction, le type de véhicule et peut flasher à des vitesses différentes les VL (véhicules légers) et les PL (poids lourds). Capable de contrôler jusqu'à 7 500 véhicules par heure, son autonomie de batterie lui permet plusieurs jours consécutifs de fonctionnement (jusqu'à une semaine).



Le « radar autonome » est annoncé aux usagers de la route par un nouveau panneau routier spécialement créé qui précise des contrôles automatiques « sur toute la longueur du chantier ».



D'ici la fin de l'année, une cinquantaine de radars de ce type seront déployés. Ils viendront s'ajouter aux 5 000 radars déjà répartis sur le territoire français.

#### Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

# L'accidentalité routière aux abords des chantiers

---

Chaque année, on déplore environ 200 accidents aux abords des chantiers du réseau routier principal (autoroutes et nationales). Ces accidents provoquent 1 à 4 décès par an et environ 80 blessés. Cela touche autant les usagers que les agents travaillant sur les chantiers. Ces chiffres sont en nette augmentation depuis 2011.

## La vitesse, facteur aggravant

La vitesse excessive ou inadaptée est l'une des premières causes de mortalité sur les routes de France, en particulier sur les zones de chantier.

Depuis 2011, selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), les vitesses moyennes pratiquées sur le réseau principal (autoroutes et national) sont en hausse.

**En 2013, la vitesse excessive est présente dans 44 % des accidents mortels sur autoroute et dans 31 % sur routes, hors agglomération.**

La vitesse est la cause principale de 25 % des accidents mortels, soit environ 820 décès.

## Le non-respect des consignes de sécurité aux abords des chantiers

Le non-respect des consignes de sécurité met en danger le personnel en charge de l'exploitation et de l'entretien des routes ; ce non-respect des consignes met également les usagers en danger.

A l'origine des accidents, se trouve très souvent une faute de comportement du conducteur usager de la route : inattention, assoupissement, alcoolémie, vitesse, non respect des distances de sécurité, dépassement dangereux à l'approche des chantiers.

Les accidents causant des blessures aux agents d'exploitation se produisent le plus souvent lors des phases délicates de mise en place ou de la dépose de la signalisation, mais également lors de la présence sur la chaussée pour l'intervention, que celle-ci soit sur événement ou pour un travail programmé.

En 2013 et 2014, sur le réseau routier national non concédé, l'accidentologie est importante :

- Plus de 80 accidents impliquant des flèches lumineuses de rabattement (FLR) ou des flèches lumineuses d'urgence (FLU) ;
- 2 agents d'exploitation et d'entretien des routes nationales tués en 2013, aucun en 2014, mais déjà 2 depuis le début de l'année 2015 ;
- Une quinzaine d'agents d'exploitation et d'entretien des routes nationales blessés chaque année en 2013 et 2014 ;
- Pas de morts sur ces deux années, mais une quinzaine de blessés parmi les usagers.

## **Contact presse**

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



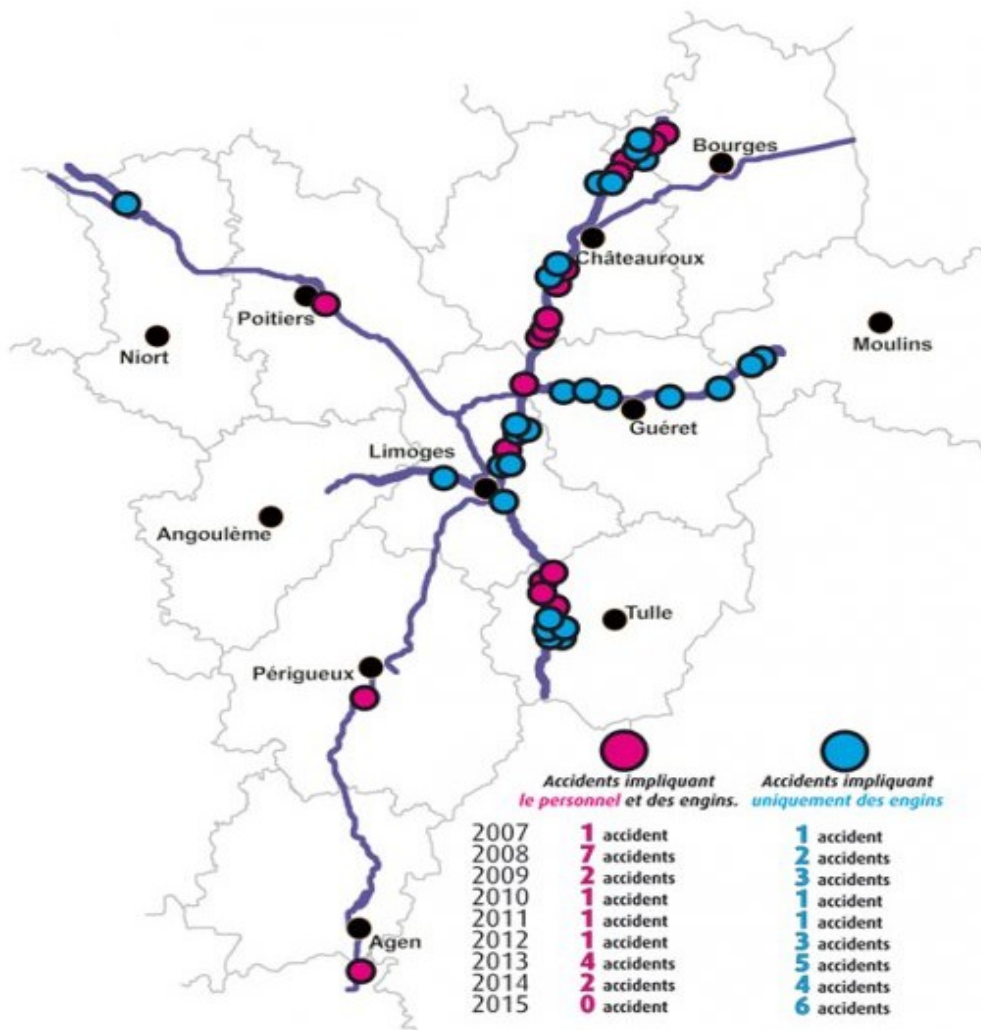
Facebook



Twitter



Sous l'égide du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, les Directions interdépartementales des routes (DIR) ont mené des actions de sensibilisation locales pour la sécurité de leurs agents du 14 au 18 septembre 2015. Cette campagne de communication radio s'est intitulée : « Ne rendons pas leur métier mortel ».



Source : DIRCO  
 (La DIR Centre-Ouest assure l'entretien et l'exploitation de 6 itinéraires reliant et traversant 7 régions (Limousin, Poitou-Charente, Centre et Aquitaine mais aussi Auvergne, Midi-Pyrénées et Pays-de-la-Loire) et 14 départements.

### Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



Facebook



Twitter

# Bilan de l'accidentologie en Corrèze au 11 octobre 2015

---

Dans l'attente des chiffres lundi 12 octobre.

## Contact presse

Isabelle POUGEADE

Service départemental de communication interministérielle

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex

☎ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43

Site internet départemental : <http://www.correze.gouv.fr/>



[Facebook](#)



[Twitter](#)